

Avis adopté

Séance plénière du 27 novembre 2024

Droits sociaux : accès et effectivité

Déclaration du groupe Agriculture

L'avis rappelle les objectifs fondamentaux sur lesquels s'appuie notre société et notamment l'égalité de dignité des hommes et des femmes qui la composent.

Pour y parvenir et ne laisser personne de côté, des politiques publiques sont mises en place. Nous constatons tous que ces politiques publiques échouent à venir à bout de la pauvreté.

Avec cet avis, nous avons voulu proposer des solutions pour corriger les dispositifs et mieux employer les ressources destinées aux plus démunis. Le groupe de l'agriculture partage en particulier les préconisations n°2 et 3. Il faut absolument mieux connaître les populations exclues et surtout écouter et comprendre au plus juste l'expression de leurs besoins. Cela demande en particulier de les associer à l'évaluation des politiques publiques mises en causes.

On le sait, la pauvreté est multi-dimensionnelle et la solution pour aboutir à une égale dignité n'est pas unique. L'éducation, le travail, le logement, l'accès aux transports, le suivi sanitaire, médical, nutritionnel, le lien social, sont autant de facteurs à prendre en compte pour chacun.

Le groupe rejoint les préconisations de cet avis qui visent à mieux coordonner les acteurs institutionnels et associatifs, à simplifier les dispositifs d'aides, à former les professionnels.

Mais nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur la préconisation 16. Nous nous sommes joints à ce sujet à un dissensus pour dire, surtout, que nous ne pouvons pas concevoir que des aides soient accordées sans accompagnement. Cette nécessité de l'accompagnement des bénéficiaires vers une égale dignité est d'ailleurs évoquée dans d'autres préconisations. En raison de cet important désaccord, le groupe s'est abstenu.